

Décret

Générale

modern

Décret n° 2000-0214/PR/MERN approuvant le Bilan d'Ouverture de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti.

n° 2000-0214/PR/MERN

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Date de publication
7 août 2000

Numéro JO
n° 15 du 15/08/2000

Date du numéro
15 août 2000

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU La loi n°65/AN/99/4ème L du 13 janvier 2000 portant création de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

VU Le décret n°99-0059/PRE du 12 mai portant nomination des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions

VU Le décret n°2000-0029/PR/MERN portant statuts constitutifs de la « Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti »

VU L'arrêté n°2000-0132/PR/MERN portant désignation des membres du Conseil d'Administration de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

VU Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2000 du Conseil d'Administration de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

Sur proposition du Ministre de l'Energie et des Ressources Naturelles

Le Conseil des Ministres entendu dans sa séance du 01 août 2000 ;

Article 1er

Le Bilan d'Ouverture de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti est adopté. Il est arrêté

– en Actif.....	: 1 057 622 856 FD	– en Passif.....	: 57
622 856 FD Soit en capital libéré de.....	:	681 810 452 FD	

Article 2

Le présent décret sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

*Par le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH